

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 22 juin 2023

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 15 juin 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Gilbert MATELOT a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	32
VOTANTS	44

CONVOCAATION

Datée	du 15/06/23
Affichée	le 15/06/23

OBJET

Créations et suppressions
d'emplois permanents

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Nicole MOUGEL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Philippe THOURET a donné pouvoir à François CARBONELL
Christian BARBIER a donné pouvoir à François BRIZARD
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Didier PITOU
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Eric ZO
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

Représentés : Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD
Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL

Absents excusés : Pascal SUARD
Maité GRANDCLÈRE
Nadège TROUILLET
Christophe POTTIER
Virginie VIOLET

Absents : Isabelle CLOUCHÉ
Philippe RONDEL
Hubert GORET
François HUREL
Elisabeth JOSSET
Hervé HAREL

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour les besoins du service, il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs de manière à le faire correspondre aux besoins réels de fonctionnement des services de la collectivité. Ainsi, sont nécessaires :

- **10 suppressions de postes actuellement vacants, inadaptés au recrutement d'agents permanents.** Ils seront recréés sur un grade adapté.
 - 6 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème})
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (31.69/35^{ème})
 - 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème})
 - 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet (31.51/35^{ème})
 - 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet (27.45/35^{ème})
- **10 créations de postes adaptés au recrutement en remplacement des postes supprimés ci-dessus :**
 - 7 postes d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème})
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (31.69/35^{ème})
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (31.51/35^{ème})
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (27.45/35^{ème})

Les suppressions et créations ci-dessus concernent le secteur scolaire. Au fil du temps les agents titulaires ayant bénéficié d'avancements de grades qui occupaient ces postes ont quitté la collectivité et ont été remplacé par des agents en contrat pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA). Les besoins étant permanent il convient de disposer au tableau des effectifs des emplois permettant de recruter les agents qui les occupent de manière conforme au statut de la fonction publique territoriale et limiter le recours à des emplois précaires lorsqu'ils n'ont pas de raison d'être.

- **5 créations de postes pour régulariser le tableau des effectifs : postes prévus et exécutés au budget mais non-inscrits au tableau des effectifs**
 - 4 postes d'adjoint technique, à temps complet (35/35^{ème}), pour les fonctions d'entretien des équipements sportifs (Complexe sportif Cap'Orne et les gymnases du territoire)
 - 1 poste d'éducateur territorial des activités physique et sportives (ETAPS), à temps complet (35/35^{ème}), pour les fonctions d'éducateur sportif fitness et activités aquatiques.

Les créations ci-dessus concernent le service des sports et correspondent à des emplois permanents qui ne figurent pas au tableau des effectifs mais qui dans les faits existent et sont occupés par des agents en ATA.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 15 décembre 2022 avec effet au 1^{er} janvier 2023,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023,
- Considérant les besoins du service,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

➤ **CRÉE**, au tableau des emplois,

- 11 postes d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}), catégorie C
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (31.69/35^{ème}), catégorie C
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (31.51/35^{ème}), catégorie C
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (27.45/35^{ème}), catégorie C
- 1 poste d'ETAPS à temps complet (35/35^{ème}), catégorie B

En cas de recrutement infructueux de candidats relevant du statut de la Fonction Publique, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier du diplôme ou de la qualification en lien avec le cadre d'emploi ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

Le traitement sera calculé selon les modalités réglementaires auquel s'ajoutent le supplément familial de traitement et, le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

➤ **SUPPRIME**, au tableau des emplois,

- 6 postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (35/35^{ème}), catégorie C
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (31.69/35^{ème}), catégorie C
- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (35/35^{ème}), catégorie C
- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet (31.51/35^{ème}), catégorie C
- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet (27.45/35^{ème}), catégorie C

➤ **AUTORISE** le Président à signer les arrêtés ou, le cas échéant, les contrats relatifs à chaque poste,

➤ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet.

Le tableau des emplois est le suivant à la date du 1^{er} juillet 2023 :

TABLEAU DES EMPLOIS

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL AU
DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU AU

22/06/2023 avis du CST du 13 juin 2023
01/07/2023

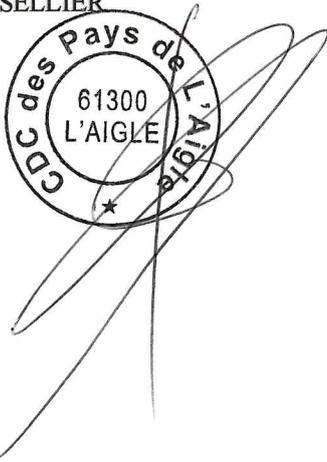
GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
FILIERE ADMINISTRATIVE								
DGS (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
DGA (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	35	1	1,00			1	1,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	35	1	1,00			1	1,00
ATTACHE PPAL	A	35	2	2,00			2	2,00
ATTACHE	A	35	6	6,00			6	6,00
REDACTEUR PPAL 1ERE CLASSE	B	35	4	4,00			4	4,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1	1,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	18,34	1	0,52			1	0,52
REDACTEUR	B	35	4	4,00			4	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ERE CLASSE	C	35	5	5,00			5	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	C	35	6	6,00			6	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35	12	12,00			12	12,00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			46	44,52	0,00	0,00	46,00	44,52
FILIERE TECHNIQUE								
INGRENEUR PPL	A	35	1	1,00			1	1,00
INGENIEUR	A	35	2	2,00			2	2,00
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
TECHNICIEN PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1	1,00
TECHNICIEN	B	35	5	5,00			5	5,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35	4	4,00			4	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	29,5	1	0,84			1	0,84
AGENT DE MAITRISE	C	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	35	3	3,00		1,00	2	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	31,51	1	0,90		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	27,45	1	0,78		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	24,72	1	0,71			1	0,71
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	26,77	1	0,76			1	0,76
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	35	25	25,00		6,00	19	19,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	34,01	1	0,97			1	0,97
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32	2	1,83			2	1,83
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,83	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,86	1	0,97			1	0,97
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,27	1	0,95			1	0,95
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,07	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,71	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,57	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,69	1	0,91		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	30,71	1	0,88			1	0,88
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	29	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	28,7	1	0,82			1	0,82
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24,5	1	0,70			1	0,70
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24,31	1	0,69			1	0,69
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24	1	0,69			1	0,69
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	23,75	1	0,68			1	0,68
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	22,86	1	0,65			1	0,65
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	19,29	1	0,55			1	0,55
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	18,94	1	0,54			1	0,54
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	14	1	0,40			1	0,40
ADJOINT TECHNIQUE	C	35	15	15,00	11		26	26,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	31,51	0	0,00	1		1	0,90
ADJOINT TECHNIQUE	C	27,45	0	0,00	1		1	0,78
ADJOINT TECHNIQUE	C	31,69	0	0,00	1		1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE	C	30,5	1	0,87			1	0,87
ADJOINT TECHNIQUE	C	29,14	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE	C	28,35	1	0,81			1	0,81
ADJOINT TECHNIQUE	C	25,99	1	0,74			1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE	C	24	1	0,69			1	0,69
ADJOINT TECHNIQUE	C	23,91	1	0,68			1	0,68
ADJOINT TECHNIQUE	C	22,25	1	0,64			1	0,64
ADJOINT TECHNIQUE	C	21,89	1	0,63			1	0,63
ADJOINT TECHNIQUE	C	17,43	1	0,50			1	0,50
ADJOINT TECHNIQUE	C	17	1	0,49			1	0,49
ADJOINT TECHNIQUE	C	13,22	1	0,38			1	0,38
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			100	90,96	14,00	10,00	104,00	94,96

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230622-2023-06-22-140-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Acte reçu en Préfecture le **28 JUIN 2023**
 Publié en ligne le
 Certifié exécutoire **28 JUIN 2023**

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
FILIERE ANIMATION								
ANIMATEUR	B	35	4	4,00			3,00	3,00
ADJOINT ANIMATION PPL 1ERE CLASSE	C	35		0			1,00	1,00
ADJOINT ANIMATION PPAL 2EME CLASSE	C	35	3	3,00			3,00	3,00
TOTAL FILIERE ANIMATION			7	7,00	0,00	0,00	7,00	7,00
FILIERE MEDICO SOCIALE								
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	35	6	6,00			6,00	6,00
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	33,07	1	0,94			1,00	0,94
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	31,08	1	0,89			1,00	0,89
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	28,5	1	0,81			1,00	0,81
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	30,07	1	0,86			1,00	0,86
ASEM PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00			1,00	1,00
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			11	10,51	0	0,00	11,00	10,51
FILIERE CULTURELLE								
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00			1,00	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	1,00	0	0,00	1,00	1,00
FILIERE SPORTIVE								
ETAPS PPAL 2EME CLASSE	B	35	0	0,00			0,00	0,00
ETAPS	B	35	8	8,00	1		9,00	9,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE			8	8,00	1	0,00	9,00	9,00
TOTAL GENERAL			172	161,99	15,00	10,00	177,00	166,99

Le Président,
 Jean SELLIER



VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.